

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20160211-BUR-AG-16-010-DE
Date de télétransmission : 23/02/2016
Date de réception préfecture : 23/02/2016



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 11 février 2016

DELIBERATION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Travaux d'urgence suite aux intempéries du 10 Février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI.
Mesdames Serena BATTISTINI et Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Quorum : 6

Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Travaux d'urgence suite aux intempéries du 10 Février 2016

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le code des Marchés Publics, notamment l'article 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 janvier 2016 qui délègue au Bureau la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords cadre d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant les intempéries du 10 Février et la nécessité de réaliser des travaux d'urgence;

Considérant les devis du 10 Février 2016 ;

Considérant le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : **Travaux d'urgence suite aux intempéries du 10 Février 2016.**

DECIDE

D'attribuer le marché suivant : **Travaux d'urgence suite aux intempéries du 10 Février 2016 à BASTIA CHARPENTE ARMATURE – Résidence des terrasses de Cardo n°35 – 20200 BASTIA**
Pour un montant de 3.550 € HT (Piscine du Fango et cosec Pepito FERRETTI)

AUTORISE

Le Président à signer les devis correspondants

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23 FEV. 2016
et publication ou notification
du 23 FEV. 2016
La Directrice de l'Administration Générale
Andrée MARIANI



LE PRESIDENT

François TATTI

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20160211-BUR-AG-16-011-DE
Date de télétransmission : 23/02/2016
Date de réception préfecture : 23/02/2016



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 11 février 2016

DELIBERATION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Intervention de curage et nettoyage des réseaux piscine de la Carbonite

L'an deux mille seize, le 11 février à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI. Mesdames Serena BATTISTINI et Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Quorum : 6

Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Intervention de curage et nettoyage des réseaux piscine de la Carbonite

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le code des Marchés Publics, notamment l'article 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 janvier 2016 qui délègue au Bureau la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords cadre d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le devis proposé;

Considérant le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : **Intervention de curage et nettoyage des réseaux piscine de la Carbonite**

DECIDE

D'attribuer le marché suivant : **Intervention de curage et nettoyage des réseaux piscine de la Carbonite à SARL ECA – Quartier Monte Carlo – 20600 Furiani**
Pour un montant de 400 € HT

AUTORISE

Le Président à signer le devis correspondant

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI